



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 60840

Texte de la question

M Adrien Zeller signale à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, que la 6e section (sciences de gestion) est aujourd'hui la seule section du Conseil national des universités à ne pas encore avoir débuté ses travaux, et cela plus de trois mois après la première réunion de cette instance, qui a eu lieu le 10 avril dernier au ministère de l'éducation nationale, au cours de laquelle ont été constituées les commissions et élus leurs bureaux respectifs. La situation est alarmante : plus de 500 dossiers de qualifications sont ainsi en attente, empêchant la nomination des enseignants-chercheurs de cette discipline pour la rentrée prochaine. Cette situation est gravement préjudiciable pour les établissements concernés, ainsi que pour tous les candidats qui ont choisi cette filière. En conséquence, il souhaiterait savoir quelles mesures il envisage de prendre afin de régler ce problème au plus vite.

Texte de la réponse

Reponse. - Les commissions des sections du Conseil national des universités exercent notamment les attributions de l'instance nationale en matière de reconnaissance de la qualification des enseignants-chercheurs. Chacune jouit de la pleine indépendance qui est celle d'un jury de recrutement et procède, conformément à la réglementation applicable, à l'élection d'un président en son sein, en dehors de toute intervention de l'administration. Les membres de la première commission de la sixième section (sciences de gestion) du Conseil national des universités viennent, le 8 septembre 1992, d'élire un président. Immédiatement après son élection, celui-ci a désigné un rapporteur pour chaque candidat à une inscription sur les listes de qualification aux fonctions de professeur des universités d'une part et de maître de conférences d'autre part. La commission examinera les candidatures à partir du 4 novembre 1992.

Données clés

Auteur : [M. Zeller Adrien](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60840

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1992, page 3614